La protection de l’environnement ; un objectif fondamental

Partage international n° 76 – Décembre 1994

Dans ses dernières réformes constitutionnelles, le Parlement allemand, le Bundestag, considère la protection de l’environnement comme un objectif fondamental. L’égalité du droit de la femme fait également l’objet de nouveaux articles dans la Constitution, de même qu’une loi contre la discrimination envers les personnes handicapées.

Toujours en Allemagne, seize entreprises de haute technologie en collaboration avec Bund, une société pour la protection de l’environnement, ont lancé un appel en faveur de la modification du système fiscal. Elles demandent aux politiciens de tous les partis de soutenir l’éco-taxe, qui devrait réduire de manière significative l’émission de polluants et protéger les ressources naturelles.

Allemagne
Sources : Süddeutsche Zeitung, Allemagne
Thématiques : environnement, femmes, politique, Économie
Rubrique : Faits et prévisions